



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Renouvellement du parc des wagons-lits

Question écrite n° 34326

Texte de la question

M. Sébastien Cazenove attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports sur le renouvellement du parc des wagons-lits qui sert aux Intercités de nuit (ICN) et de la nécessité à moderniser le matériel roulant qui circule sur le réseau ferré national. En septembre 2018, Mme la ministre des transports avait réaffirmé que le train de nuit avait un avenir car il constituait une bonne solution pour l'accessibilité des territoires et un atout pour le développement économique et touristique. Lors de l'examen du projet de loi d'orientation des mobilités au Sénat, Mme la ministre des transports avait exprimé qu'il y a à terme un marché pour le train de nuit et que de nouveaux opérateurs viendront avec peut-être du matériel de location. Toutefois le matériel ICN connaissant une pénurie au niveau européen, il lui demande si le Gouvernement prévoit de demander à SNCF Mobilités de conserver le parc corail afin de permettre sa rénovation en vue de réouverture de lignes.

Texte de la réponse

Le Gouvernement porte la conviction que les trains de nuit sont une solution de transport pertinente, car ils constituent une offre de transport écologique et sociale, qui répond aux enjeux forts d'aménagement et de désenclavement des territoires. Il agit donc pour redynamiser cette offre qui était en voie de disparition. À partir de décembre 2021, il y aura 4 trains de nuit en France financés par l'État. Aux deux lignes existantes au début de l'année, Paris-Briançon et Paris-Rodez/Latour-de-Carol/Cerbère, sont ajoutées Paris-Nice, qui circule depuis mai 2021, et Paris-Tarbes-Lourdes qui sera mise en service en décembre 2021. Pour accompagner ce développement, le Gouvernement a inscrit 100 millions d'euros dans le plan de relance adopté en 2020. Cela permettra notamment d'ici 2023 la rénovation des voitures, réalisée dans les technicentres industriels de SNCF Voyageurs de Périgueux (Dordogne) et de Tergnier (Aisne), procurant ainsi une charge de travail à ces deux sites. Des investissements seront également consacrés aux installations fixes nécessaires à ces trains, et à l'accueil en gare. En particulier, des douches seront installées dans les gares de Paris-Austerlitz et de Toulouse pour améliorer le confort des usagers. Par ailleurs, en mai 2021, le Gouvernement a transmis au Parlement le rapport sur le développement des trains d'équilibre du territoire de jour et de nuit, prévue par la loi d'orientation des mobilités. Cette étude analyse la possibilité de développer dans la prochaine décennie un véritable réseau de trains de nuit. Ces nouvelles lignes, si leur mise en œuvre est décidée à l'issue des débats au Parlement que susciteront cette étude, nécessiteront de disposer de matériels modernes. Le Gouvernement étudie actuellement les différents scénarios possibles à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Cazenove](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34326

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8361

Réponse publiée au JO le : [14 décembre 2021](#), page 8905